



Convocation chez notaire pour liquidation de biens de la communau

Par **domi13**, le **29/03/2009** à **17:36**

après avoir obtenu un divorce pour faute à l'encontre de mon mari la cour d'appel (qu'il avait d'ailleurs saisi) a fait désigné un notaire pour la liquidation des biens de la communauté et après avoir annulé un protocole d'accord établi par ce même notaire

le notaire me fait obligation de me rendre à son étude en présence de mon mari pour la liquidation de biens de la communauté

vous pensez bien que je ne tiens absolument pas à revoir mon ex puisque le divorce est à présent prononcé mais le notaire me menace d'établir un constat de carence si je ne me présente pas au rendez-vous qu'il a fixé